

Objet : Projet d'un ou deux petits habitats respectueux de l'environnement au lieu-dit *Ar Pouillat* sur la commune de BERHET.

Bonjour,

Suite à mon entretien du 20 mai 2026 auprès du commissaire du PLU-iH à la maison France Service de Cavan, je me permets d'apporter ma contribution.

Ma maman, propriétaire de cette parcelle agricole, souhaite après discussion me la transmettre.

J'ai en effet depuis longtemps ce projet d'aménagement sur la parcelle cadastrale [0167 1 0A 22006]

Elle est actuellement louée à un agriculteur de la commune, qui a connaissance de mon projet.

Il a repris la ferme familiale de mes parents, qu'il a converti en bio (nous le soutenons dans cette démarche).

L'idée étant de bâtir une (voire deux) petite maisonnette R+C type "Penty" avec combles aménagés et toiture ardoise à deux pans.

Ceci dans un but d'habitation principale et/ou locative à l'année, afin de permettre un accès raisonnable au logement, qui fait cruellement défaut actuellement. Ce type d'habitation a vocation à installer 1 à 2 familles, couple ou personne seule avec ou sans enfants.

L'habitation se veut respectueuse de l'environnement :

- Une faible emprise au sol afin de conserver un maximum de surface agricole sur la dite parcelle.
- Une conception bioclimatique frugale en énergie et avec des matériaux de qualité si possible naturels ou biosourcés.
- Une architecture locale qui s'intègre avec discrétion parmi les constructions alentours déjà construites (cf. Architectes des Bâtiments de France).

La commune ayant déjà prévu toutes les arrivées des différents réseaux lors de la réfection de l'enrobé, deux entrées existantes déjà coté route sur le terrain, il serait possible alors d'envisager de reborder une petite surface contigue, à l'angle de la parcelle, jouxtant deux terrains déjà construits, afin d'alouer une petite surface constructible, facilement viabilisable, permettant la réalisation de ce projet*

- *Cf plan ci-dessous : empreinte du projet

L'emprise sur la terre agricole serait donc très limitée, et l'intention est justement de préserver cette surface cultivable et de réussir à loger tout un chacun.

(NB: Dans le cas où elle ne serait plus cultivée, l'idée serait pour nous d'en faire un verger).

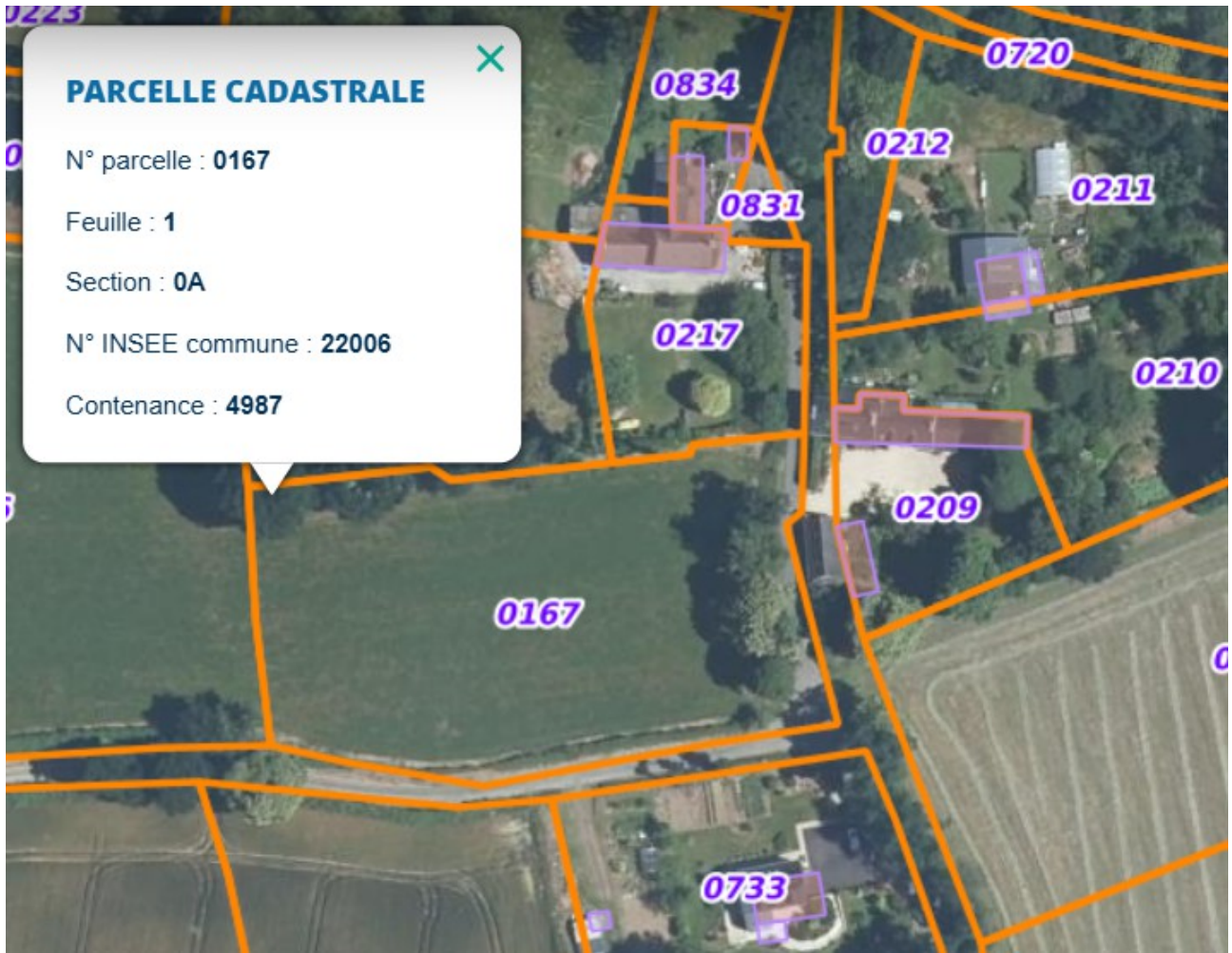
Je vous remercie de prendre en compte et de bien considérer cette contribution lors de vos délibérations. Bien cordialement,

Vincent DELATTRE, Gwenaëlle PINEAU
et Tom (notre fils de 11mois).

" Vivre tous simplement pour que tous puissent simplement vivre" Gandhi

Type d'habitation envisagé (si accord ABF).







Selon possibilité : 1 à 2 habitations

